

Rapport d'évaluation

Plan de réussite 2008-2011

de l'École de musique Vincent-d'Indy

Mars 2009

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 19 mars 2009

Madame Kathleen Caissy
Directrice générale
École de musique Vincent-d'Indy
628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H2V 2C5

Objet : Plan institutionnel d'aide à la réussite 2008-2011

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 4 mars 2009, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le plan institutionnel d'aide à la réussite 2008-2011 de l'École de musique Vincent-d'Indy.

La Commission note que l'établissement accueille une clientèle à la formation musicale inégale, mais dont la moyenne générale au secondaire tourne autour de 80 %; il maintient des taux de réussite et de diplomation supérieurs à ceux du réseau. L'École a néanmoins dégagé une problématique autour de la diplomation en durée prévue pour les étudiants inscrits à un double cheminement; toutefois, ce diagnostic est peu appuyé. La Commission constate aussi que la taille des cohortes ne permet pas d'obtenir des statistiques très fiables.

Dans son plan, l'École mentionne les principaux obstacles à la réussite. Ainsi, les compétences musicales de certains étudiants sont insuffisantes à l'admission, sans compter que certains d'entre eux sous-estiment aussi le défi que représente la pratique quotidienne d'un instrument. Le plan désigne également comme freins à la réussite la faiblesse en français ou en anglais, et la difficulté de passer du secondaire au collégial. L'École évoque enfin les contraintes organisationnelles liées aux doubles cheminements offerts en collaboration avec le Collège Jean-de-Brébeuf, mais elle ne précise pas quels sont les risques pour les étudiants et comment ils seront pris en charge par le nouveau plan.

Pour élaborer ce nouveau plan, l'École s'est appuyée sur les résultats de son évaluation de programme et sur un bilan sommaire du plan précédent. Les objectifs du nouveau plan de réussite sont de favoriser le cheminement des nouveaux étudiants au collégial, de maintenir des taux de réussite en première session et de

réinscription en troisième session au-dessus de 90 %, d'augmenter la diplomation en durée prévue pour la clientèle du groupe B et de maintenir la qualité de vie étudiante. À cette fin, l'École reconduit les actions qu'elle juge efficaces, notamment celles qui visent à faciliter la transition entre le secondaire et le collégial : accueil des nouveaux étudiants, cours de mise à niveau en français et en formation musicale, tutorat par les professeurs. Par ailleurs, ce nouveau plan prévoit toujours un encadrement serré des étudiants en difficulté et un accompagnement personnalisé en fonction de leurs besoins. Cependant, les moyens mentionnés ne ciblent pas spécifiquement la difficulté liée à l'ignorance des exigences du programme, surtout pour les étudiants dont les habiletés techniques ou l'acuité auditive présentent des lacunes.

L'École veut également mettre sur pied de nouvelles mesures : à la faveur du réinvestissement en éducation, elle encourage l'engagement étudiant et bonifie le soutien pédagogique offert aux professeurs. Toutefois, ces nouvelles mesures ne sont pas liées aux obstacles mentionnés. Aussi, la Commission estime que l'École gagnerait à lier ces mesures à des indicateurs et à des cibles, afin d'en mesurer l'effet sur la réussite des étudiants.

La Commission considère que le nouveau plan permettra à l'École de musique Vincent-d'Indy de bien soutenir la réussite de ses étudiants. Elle l'invite toutefois à mesurer plus précisément l'impact des mesures qu'elle met en place sur les taux de persévérance et de diplomation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur

c. c. M^{me} Claire Lefebvre, directrice des études